

Projet : "Ensemble pour le développement harmonieux de nos enfants "

Termes de Référence pour la sélection de micro-projets de sensibilisation et/ou de plaidoyer innovants portant sur les soins attentifs pour le développement de l'enfant

Réf. R5.A6/TF07/2.09

Avec le soutien financier de :



1. Présentation de HI

Handicap International (HI) est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale qui intervient dans des situations de pauvreté et d'exclusion, de conflit et de catastrophe. Actuellement, elle intervient dans plus de 60 pays dans le monde. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

HI intervient en RDC depuis 1995 et exécute des projets humanitaires et de développement à travers trois bases opérationnelles (Kinshasa, Goma et Kananga).

2. Contexte et justification

En République Démocratique du Congo, l'absence actuelle de données statistiques et épidémiologiques sur les déficiences et leur prévalence constitue un défi majeur. Les résultats d'une étude épidémiologique commanditée en 2020 par HI visant à déterminer la prévalence des déficiences majeures chez les enfants de 0 à 5 ans dans la ville province de Kinshasa indiquent que les pieds bots, les paralysies des membres, les genoux varum et valgum, ainsi que les fentes labio-palatines sont les déficiences les plus couramment rencontrées, avec le polyhandicap lié à l'Infirmité d'origine Motrice Cérébrale. Par ailleurs, la prévalence alarmante du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans en RDC, atteignant 42%, indique qu'un enfant sur trois souffre d'un développement cognitif et physique sous-optimal avant l'âge de 5 ans, principalement en raison de la malnutrition et des complications liées à la grossesse et à l'accouchement. Les obstacles tels que l'accès inégal aux soins et à l'apprentissage, les niveaux élevés de stress familial et environnemental, ainsi que l'exposition à la violence ou aux abus, entravent le potentiel de développement des enfants.

Face à ces défis, HI met en œuvre, depuis 2022, un projet visant à favoriser le développement psychomoteur des enfants de 0 à 12 ans. L'objectif est d'atteindre une santé optimale et un bien-être en appliquant l'approche des Soins Attentifs (Nurturing Care)¹.

¹ En 2018, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Groupe de la Banque mondiale, le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et le Réseau d'action pour le développement du jeune enfant ont lancé conjointement le « Cadre de soins attentifs pour le développement de la petite enfance » afin de soutenir le développement de la petite enfance (Early Childhood Development - ECD)

3. Présentation du projet

Le projet « Ensemble pour le développement harmonieux de nos enfants » vise à favoriser l'amélioration du développement de l'enfant de 0 à 12 ans, particulièrement des enfants présentant une déficience ou un risque de retard de développement dans 4 zones de santé de Kinshasa (Bumbu, Ngiri ngiri, Selembao et Mont-ngafula) en agissant sur son accès à des services adaptés et inclusifs de proximité et sur son environnement familial et communautaire. A cet effet, le projet souhaite agir auprès des enfants mais également à plusieurs niveaux de leur environnement. C'est ainsi que les aidants seront renforcés pour reconnaitre les signes de danger pouvant occasionner un handicap ou un retard de développement, et pour soutenir l'éveil et l'apprentissage des enfants. La communauté aura un rôle primordial pour l'encadrement et l'animation des Centres communautaires inclusifs de stimulation (CCIS) qui seront ouverts, grâce à des formations et un coaching approprié. Les services de santé, d'éducation et sociaux seront renforcés pour répondre de façon coordonnée aux multiples besoins de l'enfant et de sa famille. Un travail sera également mené afin d'inscrire le développement intégral de l'enfant dans les priorités des acteurs et des politiques nationales.

Les principaux résultats attendus sont :

- 1. Les enfants ont accès à des opportunités adéquates de stimulation & réadaptation, d'apprentissage et de développement
- 2. Les aidants ont amélioré leur capacité à fournir des soins attentifs et à soutenir l'apprentissage et à promouvoir le développement des enfants de 0 à 12 ans.
- 3. Les communautés locales offrent des environnements sûrs et favorables au développement et à la participation des enfants de 0 à 12 ans
- 4. Des services de santé, y compris de réadaptation, d'éducation inclusive de qualité répondent aux besoins des enfants de 0 à 12 ans, en particulier ceux qui présentent une déficience et/ou risquent de présenter un retard de développement.
- 5. Les politiques nationales protègent et soutiennent le développement de la petite enfance (0-5 ans) et la qualité de vie de tous les enfants de 0 à 12 ans, en particulier les enfants handicapés.

4. Qu'est que les soins attentifs à l'enfant?



L'Organisation mondiale pour la santé (OMS) et l'UNICEF ont mis en avant cinq domaines de soins à l'enfant qui favorisent son développement optimal (sur la base de recherche).

Les parents doivent avoir accès à des services de qualité fournissant des soins attentifs à l'enfant ou accompagnant les parents à fournir ces soins :

- Sante : bonnes pratiques d'hygiène, services de santé préventifs et curatifs.

- Nutrition : connaissance et pratiques pour une bonne nutrition de la mère pendant la grossesse, de l'enfant et services de détection et prise en charge de la malnutrition
- Sécurité et sureté : prévention des accidents domestiques, lutte contre la pollution, protection des enfants contre les violences
- Interaction parents enfants de qualité : parents sensibles aux besoins de l'enfant et qui y répondent de manière appropriée
- Opportunité d'apprentissage précoce : Promotion du jeu dès le premier âge, de la communication avec l'enfant, moments de qualité passés avec son parent autour de la découverte de son environnement, du jeu, d'histoire et de livres, etc...

Certains prérequis peuvent être nécessaires pour une bonne compréhension et adoption de ces pratiques de soins attentifs à l'enfant par les parents, éducateurs, professionnels de santé, leaders locaux tels qu'une bonne compréhension du développement de l'enfant. Par ailleurs, la question des normes sociales liées à la prise en charge des enfants doit être revisitées pour permettre une participation de tous aux soins attentifs à l'enfant.

5. Objectif de l'appel

Le présent appel à projet vise à soutenir des actions de sensibilisation et/ou de plaidoyer innovantes susceptibles de contribuer efficacement à l'atteinte des résultats du projet ci-dessus-indiqué et plus spécifiquement le résultat 5 : Les politiques nationales protègent et soutiennent le développement de la petite enfance (0-5 ans et la qualité de vie de tous les enfants de 0 à 12 ans, en particulier les enfants handicapés.

Pour ce faire, il est sollicité des propositions d'actions de sensibilisation et/ou de plaidoyer innovantes, auprès des organisations membres de la société civile locale et portant sur les soins attentifs pour le développement optimal de l'enfant. Les actions de sensibilisation et/ou plaidoyer soumises doivent impérativement couvrir les différentes composantes des soins attentifs :

- Bonne santé
- Nutrition adéquate
- Opportunités pour l'apprentissage précoce
- Sécurité et sureté
- Soins répondant aux besoins des enfants
- Développement de la petite enfance
- Responsabilités partagées père mère des soins de l'enfants

Différents types d'actions de plaidoyer peuvent être présentées :

- Action qui permet à la société civile d'influencer les décisions et instances publiques, afin de défendre une cause et d'obtenir un changement de société souhaité en matière de soins attentifs pour le développement de l'enfant.
- Action visant à influencer les lois et les politiques
- Ensemble d'actions destinées à créer un mouvement de soutien en faveur d'une politique ou d'une proposition (accès et qualité des soins attentifs pour tous les enfants, ou demande pour un dépistage systématique des retard de développement, accès gratuit à des soins de réadaptation ou des soins de santé mentale pour les parents avec enfants à besoins spécifiques, etc....)

Différents types d'actions de sensibilisation peuvent être présentées :

- Action pour informer ou faire changer l'attitude d'un groupe de personne, mais vise à changer la société et l'ensemble du système et des valeurs qui la sous-tende.
- Informer des personnes de certains sujets, risques ou enjeux, afin qu'elles puissent agir en connaissance de cause. Elle vise à transmettre un message fort qui transforme les comportements

6. Qui peut proposer un micro-projet

Toute Organisation de/pour Personnes Handicapées (OPH) ou toute Organisation de la Société Civile (OSC) démontrant une expérience en matière de sensibilisation et de plaidoyer. Elle doit remplir obligatoirement les conditions d'existence légale en RDC en en fournir les preuves. Les dossiers des soumissionnaires ne répondant pas à cette exigence ne seront pas examinés.

7. Conditions de soumission des propositions

Les propositions de micro-projets sont à envoyer, par courrier électronique, au bureau de Handicap International au plus tard le <u>30 Décembre 2024 à 12 heures</u> à l'adresse suivante : <u>ao@rdc.hi.org</u> avec en objet la mention « Appel à proposition de micro-projet Réf. R5.A6/TF07/2.09

Le dossier doit être composé de :

- 1. Une demande de financement signée par le (la) responsable de l'association. Cette demande doit préciser l'engagement à présenter le rapport d'activités (narratif et financier) selon les annexes jointes en cas de financement.
- 2. Une brève présentation de l'association (Nom, objectif, expérience en matière de sensibilisation/plaidoyer, etc.) et une liste des membres de l'équipe de direction (Nom et prénoms, fonction et contact des responsables).
- 3. Le dossier complet du micro projet (en version électronique par mail) selon le modèle ci-joint. (Annexe 1)

8. Montant, Lieu et durée de l'action

L'enveloppe globale réservée au soutien financier des actions est **14.000 USD** (Le maximum de financement par action est de 8000 USD). Un maximum de deux actions (2) de sensibilisation et/ou plaidoyer seront donc retenues à l'issue de cet appel. Les Microprojets proposés devront couvrir obligatoirement les zones d'action dans la ville de Kinshasa, plus précisément les communes de Bumbu, Ngiri ngiri, Selembao et Montngafula.

La durée de réalisation de l'action est de douze (12) semaines au maximum (y compris la période de soumission de rapport narratif et financier à HI). Elle s'étend de Février 2025 à Mai 2025.

9. Procédure de réception et d'analyse des dossiers

- 1. Vérification de la conformité des dossiers aux conditions de soumission
- 2. Présélection des demandes au regard des conditions de soumission
- 3. Examen détaillé des dossiers présélectionnés

NB: Les dossiers non conformes aux conditions de soumission seront rejetés.

10. Critères de recevabilité des actions de sensibilisation/plaidoyer

- Être Organisation de/pour Personnes Handicapées (OPH) ou une Organisation de la Société Civile (OSC)
- Une demande de financement signée du responsable de l'OPH
- Une fiche de présentation de l'association (rigoureusement une page)
- La liste des membres de l'équipe de direction (Nom et prénoms, fonction et contact, etc.) annexé au document de projet
- Le document de microprojet (en version électronique par mail) détaillé (selon le modèle ci-joint, annexe 1) est présenté

11. Critères d'éligibilité des actions de sensibilisation

Dans l'étape d'examen détaillé des dossiers, les critères suivants seront visés :

Rubrique	Note maximum
1. Capacité financière et opérationnelle	10
1.1 La participation financière du demandeur est-elle réaliste ?	5
1.2 Le demandeur possède-t-il une expérience adéquate en	5
sensibilisation ou plaidoyer ?	
2. Pertinence	35
2.1 La proposition est-elle pertinente par rapport à l'objectif de l'appel	25
à propositions ?	
2.2 Les bénéficiaires directs et indirects, sont-ils clairement définis ?	10
3. Méthodologie	35
3.1 Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et	10
cohérentes avec les objectifs de l'appel à propositions et les résultats	
du projet ?	
3.2 La conception de l'action est-elle globalement cohérente ?	10
3.3 Le chronogramme est-il clair et faisable ?	5
3.4 La proposition inclut-elle des indicateurs objectivement vérifiables	10
adéquats pour mesurer les résultats de l'action ?	
4. Budget et rapport coût- efficacité	20
4.1 Le rapport entre les coûts estimés et les résultats attendus est-il	10
satisfaisant?	
4.2 Les dépenses proposées sont-elles nécessaires et réalistes pour	10
l'exécution de l'action ?	
Note globale maximum	100

12. Calendrier de l'appel

Date de lancement de l'appel : 03/12/2024

Date limite de dépôt des demandes de financement : Au plus tard le 30/12/2024 à 12 Heures

Sélection des demandes de financement : Au plus tard le 15/02/2025

Période de réalisation du microprojet : Février 2025 à Mai 2025

ANNEXE

Annexe 1 : Modèle de présentation du document de microprojet.

- 1. Page de couverture
 - Titre de l'action de sensibilisation
 - Nom et adresse de votre organisation
 - Nom de la personne à contacter
 - Date
- 2. Table des matières ou Sommaire
 - Lister les principaux titres et sous- titres et numéro de page.

(Cela aide le lecteur à se retrouver rapidement dans sa recherche).

3. Résumé du microprojet

Le résumé sera présenté sous la forme du modèle suivant :

Brève justification du microprojet	
(problème, causes et conséquences)	
Titre de l'action	
Objectifs de l'action	Objectif global :
	Objectif spécifique :
	Résultats attendus :
	Activités :
	Indicateurs :
Public cible	
Description du lien de l'action avec autre	
(s) action (s) en cours	
Durée de l'action	Début :
	Fin
Budget	Coût global :

Participation du promoteur :
Montant sollicité :

4. Description détaillée de l'action

- Présentation de la zone du microprojet (1 page)
- Description spécifique de la situation actuelle de la localité par rapport à la thématique du handicap, etc. (1 page)
- Problème et justification (1/2 page)
- Objectifs, résultats attendus et indicateurs (1 page)
- Acteurs impliqués et groupes cibles
- Description des bénéficiaires directs et indirects et indication de leur nombre si possible
- Description des activités ou sous activités et leur stratégie de mise en œuvre (1,5 page);
- Déroulement de l'action ou modalités proposées pour la mise en œuvre de l'action (1 page)
- Description des effets immédiats et impact espérés (1/2 page)
- Système de suivi mis en place, quelles ressources humaines, financières et pour le suivi des effets et/ou impacts (1 page), feedback à HI;
- Chronogramme;
- Expliquer vos forces et faiblesses pour la réussite de l'action, stratégie de palier les faiblesses, les risques et leur gestion.

5. Budget détaillé

Le budget devra avoir la forme suivante :

UN	NITE	QUANTITE	COÜT	COÛT TOTAL
RUBRIQUES DEPENSES			UNITAIRE	

Matériel et équipement		
Indemnités		
Frais d'organisation		
Trais a organisation		
Communication		
Communication		
Frais visibilité		
Trais visibilite		
Autres dépenses (à préciser)		
racies depenses (a preciser)		
Total des Dépenses		
Total acs Deponses		

6. Plan de financement

Le plan de financement devra se présenter comme suit :

	Apport du	Montant	Autres
RUBRIQUES DEPENSES	demandeur	sollicité	Partenaire(s)
Matériel et Equipement			
Indemnités			
Frais d'organisation			
Trais a organisación			
Communication			
Frais de visibilité			
Autres dépenses (à préciser)			
TOTAL			
ITOTAL			
%			
	<u> </u>		

 $\underline{\mathsf{NB}}$: Le projet ne finance pas le fonctionnement des structures (salaires, etc.).